
Nombre de membres

en exercice: 15

Séance du mardi 27 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 24 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marc FABRE.

Présents : 10

Votants: 10

Sont présents: Jean-Marc FABRE, Sabine BOU, Sylvie CAZOR-BLANC, Marielle CHINCHOLLE, Jacques CROS, Dorian ENJALBERT, Solange MARTY, Benoît MAUREL, Francis MOLINIER, Daniel RAYNAL

Représentés:

Excuses: Sophie ARDON, Marie GAYRAL, Emmanuel GINESTET, Yannick PAILLOUX, Sandrine SERRE

Absents:

Secrétaire de séance: Solange MARTY

ORDRE DU JOUR

- Délibération désimperméabilisation espace extérieur de la salle des associations de Lardeyrolles.
- Délibération Programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux;

DESIMPERMEABILISATION ESPACE EXTERIEUR SALLE DES ASSOCIATIONS DE LARDEYROLLES DE2023 006

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de désimperméabiliser une partie de l'espace extérieur de la salle des associations dans l'objectif de favoriser la renaturation pour mieux gérer les eaux pluviales et s'adapter au changement climatique en favorisant l'infiltration et en mettant en place des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales afin de :

- Limiter le ruissellement et la collecte des eaux pluviales pour limiter les apports en pollution dans le milieu naturel,
- en favorisant la désartificialisation des sols et la renaturation des espaces pour améliorer la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer des dossiers de demande de subventions qui seront adressés aux partenaires financiers et d'étudier ce projet.

Les membres du conseil municipal AUTORISENT M. le maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires financiers en vue de réaliser des travaux de désimperméabilisation de l'espace extérieur autour de la salle des association de Lardeyrolles.

PROGRAMME DE DESAMIANTAGE ET DE RENOVATION ENERGETIQUE ET RAVALEMENT DE DE BATIMENTS COMMUNAUX DELIBERATION DE 2023 005 - DE 2023 007

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de mettre en place un programme de désamiantage de rénovation énergétique et de ravalement de de bâtiments communaux .

Les besoins nécessaires concerneraient les bâtiments communaux (ou partie de bâtiments) suivants:

- Salle des fêtes de Castanet
- Logements locatifs du presbytère et dit de la grange

- Ravalements façades de l'église
- Désamiantage de la salle des fêtes de Castanet

Dans la continuité de la première réunion avec le technicien d'Aveyron Ingénierie le 28 octobre 2022, une seconde rencontre a eu lieu le 16 décembre 2022 au cours de laquelle ont été évoqués les financements publics mobilisables ainsi qu'un phasage de l'opération sur plusieurs exercices (vraisemblablement sur 2023 et 2024).

M. le maire présente aux membres du conseil municipal cette articulation des travaux au vu de la fiche informative recensant les financements publics possibles produite par Aveyron Ingénierie.

Ainsi, en 2023 seraient fléchés les travaux portant sur la rénovation énergétique de la salle des fêtes et des logements. Les dossiers de demande de subventions seront adressés en ce sens aux partenaires financiers suivants :

ETAT DSIL et/ou FONDS VERT

REGION

DEPARTEMENT

SIEDA/ADEME

En 2024, les travaux de ravalement des façades de l'église pourraient être programmés et les financements publics sollicités :

DETR

REGION (FRI)

DEPARTEMENT

En ce qui concerne plus précisément la demande de subventions auprès de l'Etat, un rendez-vous préalable au dépôt des dossiers sera sollicité à M. le Sous-Préfet pour déterminer le fléchage le plus approprié.

M. le Maire soumet au vote du conseil municipal le phasage des travaux de rénovation énergétique et de l'église.

Les membres du conseil municipal AUTORISENT M. le maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires financiers énoncés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

La séance du conseil municipal est levée à 20h30

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mercredi 8 février 2023 à 20h00